



# LE GRAND CHALLENGE III

**4/5**  
DÉCEMBRE 2010

**PÔLE MÉCANIQUE**  
**ALÈS CÉVENNES**

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME

➤	Parution du règlement	29 Octobre 2010
➤	Ouverture des engagements	29 Octobre 2010
➤	Clôture des engagements	29 Novembre 2010 – 00 heure (minuit)
➤	Essais privés	Vendredi 3 Décembre 2010 de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures
	Vérifications administratives	Vendredi 3 Décembre 2010 de 16 à 18 heures et Samedi 4 Décembre 2010 de 8 h. 30 à 11 h. 00
➤	Vérifications techniques	Samedi 4 Décembre 2010 de 8 h. 30 à 11 h. 15
➤	Reconnaitances derrière véhicule	Samedi 4 Décembre 2010 à 11 h. 30
➤	1 ère Réunion du Collège	Samedi 4 Décembre 2010 à 12 heures
➤	Affichage des admis à l' épreuve	Samedi 4 Décembre 2010 à 12 heures 30
➤	Briefing obligatoire	Samedi 4 Décembre 2010 à 14 heures 00
➤	Essais libres	Samedi 4 Décembre 2010 de 14 heures 15 à 15 heures 15
➤	Première manche	Samedi 4 Décembre 2010 à 15 heures 30
➤	Deuxième manche ( nuit )	Samedi 4 Décembre 2010 à 17 heures 30
➤	Essais libres	Dimanche 5 Décembre 2010 à 9 heures 15
➤	Troisième manche	Dimanche 5 Décembre 2010 à 10 heures 45
➤	Quatrième manche	Dimanche 5 Décembre 2010 à 14 heures 30
➤	Affichage des résultats provisoires	Dimanche 5 Décembre 2010 : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent
➤	Remise des prix	Dimanche 5 Décembre 2010 : 45 mn après l'arrivée du dernier concurrent

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

L' ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES, avec le concours de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ALES et du POLE MECANIQUE ALES-CEVENNES, organise les 4 et 5 décembre 2010, une épreuve automobile régionale sous forme de sprint (voir règlement Course de Côte ) dénommée :

#### « Le Grand Challenge III »

Cette épreuve ne compte pour aucun championnat ni coupe.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité régional du sport automobile Languedoc Roussillon et la Fédération Française du Sport Automobile (permis d'organiser N° R411 en date du 15 octobre 2010 )

#### 1-1 : OFFICIELS DE L'EPREUVE :

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF et SPORTIF	ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES, représentée par Robert LAGULHON et Alain GUIN	
ORGANISATEUR TECHNIQUE	AGGLOMERATION DU GRAND ALES, Coordonateur général : Jacques FURET	
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Président	Serge PAILLE
	Membres	Michel PERRIN Lucio DI MORI
DIRECTION DE COURSE	Directeur de course	Gérard GHIGO
	Directeur adjoint	Gilbert GIRAUD

	Roger GUILLEMAIN
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET DE LA PUBLICITE	Michel CAMMAN Fabien ZYCH
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Jean Pierre ROLLAND Yvon JOURNAUX David FOURTET Thierry GARBI Nicolas JACQUET
Stagiaire	
RESPONSABLE MEDICAL	Michel ROMIEU
CHRONOMETREURS ET CLASSEMENTS	Florent RENAULT Jacques BIENFAIT
CHRONOMETREURS DELEGUES AUX DEPARTS D'EPREUVES	Jean Pierre FAYARD – Alain BASTID
DELEGUES AU PARC CONCURRENT	Thierry LE FOLL – Patrick PELAT Jean Claude CHABAUD
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES	Claude COURET
MISE EN PLACE DES MOYENS	Jean Pierre FAYARD Christian LEBRAS

#### 1.2.1 VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 4 Décembre 2010 de 8 heures 30 à 11 heures

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 4 Décembre 2010 de 8 heures 30 à 11 heures 15

En cas de litige des vérifications techniques pourront avoir lieu au Garage PEREZ, Quai de Bilina 30100 – ALES.

Taux horaire de la main d'œuvre : **45 € TTC**

Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique
- La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- Le casque
- La combinaison
- Les gants

#### ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

#### ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

##### 3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Tout concurrent qui désire participer au " Grand Challenge " doit adresser la demande d'engagement (jointe au présent règlement ) dûment complétée avant le **29 novembre 2010 à minuit ( 00h )**, à

**ASA POLE MECANIQUE , Vallon de Fontanes – 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES.**

**Tél / Fax : 04-66-34-00-16 Mail : [contact@asapole.org](mailto:contact@asapole.org)**

**Pour tous renseignements complémentaires : [contact@legrandchallenge.fr](mailto:contact@legrandchallenge.fr)**

Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum. Les double-montés sont autorisés.

##### 3.2 CONCURRENTS ADMIS

3.2.1 : Est admis, sur invitation, tout pilote de plus de 18 ans titulaire d'une licence FFSA ou FIA en 2009. En cas de dépassement du nombre maximum d'engagés, l'organisateur est seul juge dans le choix des pilotes admis.

3.2.2 – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **210 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **420 €**

3.2.3 – La demande d'engagement

Une demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement . Lors des vérifications administratives et techniques , il sera demandé les documents suivants :

- la fiche d'homologation de la voiture
- Le passeport technique
- le permis de conduire du conducteur
- la licence du conducteur
- Attestation du propriétaire avec photocopie de sa carte d'identité si le véhicule n'appartient pas au conducteur ou au concurrent

**Toute demande incomplète sera refusée**

3.2.4 – Plaintes

Tout concurrent régulièrement engagé à la course « Le Grand Challenge » s'engage sur l'honneur à ne pas porter plainte contre les biens de l'état, des collectivités territoriales, les biens privés et l'organisateur.

3.2.5 – Accord

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le code sportif international, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier.

3.3 – Equipage :

Sans objet , le pilote étant seul a bord .

3.4 – Ordre de départ

Le départ sera donné dans l'ordre décroissant des numéros de compétition, le Samedi et dans l'ordre décroissant du classement général du Samedi, le Dimanche. (sauf repositionnement sur ordre de la direction de course )

## **ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

4.1 – Voitures admises

Toutes les berlines homologuées en possession et en configuration d' un passeport technique + les formules Caterham.

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international et admises dans les disciplines suivantes :

**RALLYE** : les voitures du groupe A (y compris les WRC-Super 2000, Kit Cars, Super 1600, R2 , R3 et ST) les groupes F 2000 (incluse les F2000 spécial) FRC , FN, FA, Z et GT.

**COURSE DE COTE** : Groupes : A/FA – N/FN – FC/FS – F 2000 – Z – GT DE SERIE – GT et TOURISME SPECIAL .

**CIRCUIT** : Toutes les berlines évoluant dans les coupes de marques ou de compétition monotype en circuit ( dont Catherm, Legend Car et Mit'Jet) ou admises dans les groupes GT – F 2000 – A/FA – N/FN de la Coupe de France des circuits.

**RALLYCROSS** : Divisions 1 – 1A – 3 – 4 et AUTOCROSS : Division 2 (10 voitures maximum)

**V.H.C.** : Catégories : GT – GTS – T – TS (10 voitures maximum)

**Groupe " Energie renouvelable " ou " électrique " à titre de démonstration.**

Le niveau sonore est limité à 100 décibels, mesuré statiquement, conformément au Règlement Technique de la FFSA. En cas d' infraction, les commissaires sportifs prononceront une pénalité pouvant aller jusqu' à l' exclusion.

Les couvertures chauffantes sont autorisées

## 4.2 Assistance et Parcs

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et des accompagnants.

### 4.2.1 Stand

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 6 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

## **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

### 5.1 – Les publicités obligatoires

Les publicités obligatoires et facultatives proposées par les organisateurs sont les suivantes : ( en cours de négociation ) Voir additif

### 5.2 – Publicité sur le parcours : aucune .

### 5.3 – Apposition des publicités organisation

Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € et une de 320 € en cas de récidive.

### 5.4 – Publicité du concurrent

il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures pour autant que celle-ci :

1. Soit en conformité avec la réglementation FFSA et les règlements de la FIA
2. N'empiète pas sur les endroits réservés aux panneaux de compétitions
3. Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
4. Un bandeau de pare-brise et / ou de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

## **ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### 6.1 Description

Le Grand Challenge représente un parcours de 4, 2 Km environ. Il sera effectué à 4 reprises dont une fois de nuit ( 2 fois dans un sens, le Samedi, dont une de nuit et deux fois dans le sens contraire, le Dimanche )

### 6.2 – Reconnaissances

Le tour de reconnaissance obligatoire se fera le 04 / 12 / 2010 à 11 h. 30, derrière une voiture ouvreuse.

Un tour de reconnaissance libre, facultatif non chronométré à 14 h. 30 le Samedi et à 9 h. 15, le Dimanche.

Des contrôles seront effectués par des officiels et les sanctions prévues par la réglementation seront appliquées

Des contrôles de vitesse et de bruit ( 100 dbs maxi ) pourront être effectués à tous moments des reconnaissances.

Au cours de leurs reconnaissances les concurrents ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. La direction de course sur rapport d'un juge de fait pourra refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

## **ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### 7.1 – Départ

Les départs seront donnés, individuellement, de 30 en 30 secondes, départ arrêté. Une heure de présentation au parc de départ sera communiquée à chaque concurrent.

## 7.2 – Parc fermé

Les concurrents se présenteront au Parc de départ de chaque manche, 5 mn avant leur heure de départ qui leur sera notifiée lors des vérifications administratives. Tout concurrent ne se présentant pas à son heure théorique de départ sera considéré comme forfait à la manche. Les voitures seront en parc à l'issue de la 4<sup>ème</sup> manche.

## ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement FFSA

## ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque montée augmenté des éventuelles pénalisations.

Affichage : le 5 / 12 / 10 à l'issue de la dernière montée 15 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

## ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

Prix en espèces : 10 000 €uros au vainqueur du classement Scratch

1 000 €uros (non cumulable) au premier de chaque catégorie : RALLYE – COURSE DE COTE – CIRCUIT – RALLYCROSS/ AUTOCROSS – VHC

Dix bons d'achat de 500 €uros, offert par GT 2i, seront également attribués (attribution fixé par additif)

Coupes : 1 coupe au premier chaque catégorie

**Les prix ne sont pas cumulables**

## ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 11.2 Divers

Tout véhicule de démonstration ou d'essai non autorisé sur le parcours de la course par l'organisateur sera exclu.

